

GRUPE

13

HERBICIDE



COMMERCIAL



ATTENTION

POISON

**IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE POTENTIEL
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**Suspension microencapsulée sélective pour une suppression des mauvaises herbes de
prélevée dans les champs de soja et appliquée après la transplantation dans les
champs de patates douces de l'est du Canada.**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**NO D'HOMOLOGATION 27827
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE: Clomazone 360 g/L

**Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.004% à titre d'agent de
conservation**

Contenu net: 9,46 L

FMC Corporation
Agricultural Products Group
1735 Market Street
Philadelphia PA 19103

United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON Canada
N0L 1G5
1-800-265-4624

En cas d'urgence, appeler 1-800-331-3148 (24 heures sur 24)

AVERTISSEMENT

UTILISER CE PRODUIT UNIQUEMENT DE LA MANIÈRE STIPULÉE SUR CETTE ÉTIQUETTE. SI L'ON NÉGLIGE DE BIEN SUIVRE LE MODE D'EMPLOI DE L'ÉTIQUETTE, LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES POURRAIT ÊTRE ERRATIQUE ET LA CULTURE POURRAIT ÊTRE ENDOMMAGÉE. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT D'EFFECTUER LE TRAITEMENT. Ne pas utiliser ce produit sur une terre noire ou tourbeuse, ni sur un sol dont la teneur en matière organique dépasse 10 %. Si l'herbicide COMMAND 360 ME doit être employé dans un champ sur lequel on a épandu du fumier, il faut d'abord s'assurer que le fumier est entièrement désintégré et mélangé dans le sol jusqu'à une profondeur de 10 à 15 cm avant d'appliquer l'herbicide COMMAND 360 ME.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Produit nocif s'il est avalé ou absorbé à travers la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca

Équipement de protection individuelle (EPI) :

Durant les travaux de mélange, de chargement, de nettoyage, de réparation et d'épandage, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures avec des bas.

Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit concentré. Ne pas s'en servir de nouveau. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage et/ou l'entretien de l'EPI. S'il n'y a pas de conseils spécifiques pour les vêtements lavables, employer un détergent et de l'eau très chaude. Garder et laver l'EPI séparément du reste du linge.

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser la toilette.
- Si le pesticide s'infiltré à l'intérieur des vêtements, il faut les enlever immédiatement. Ensuite, bien se laver et revêtir des vêtements propres.
- Porter chaque jour des vêtements fraîchement lavés. Avant de les réutiliser, ces vêtements devraient être lavés séparément du reste du linge de la famille.
- Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les ôter. Aussitôt que possible, se laver à fond et revêtir des vêtements propres.

RESTRICTIONS

Ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par saison.

Ne pas l'épandre directement sur l'eau, sur des endroits où il y a de l'eau de surface, ni sur des zones intertidales en dessous du niveau moyen des hautes eaux. Ne pas l'utiliser lorsque les conditions atmosphériques favorisent sa dérive en dehors de l'aire traitée. Ne pas l'appliquer là où il pourrait y avoir un ruissellement. Ne jamais contaminer aucune masse d'eau par une application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets. **NE PAS ÉPANDRE L'HERBICIDE COMMAND 360ME PAR VOIE AÉRIENNE NI AU MOYEN D'UN APPAREIL QUELCONQUE D'IRRIGATION.**

Ne pas utiliser ce produit d'une manière qui lui permettrait de venir en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou à cause d'une dérive. Seuls des individus bien protégés peuvent se trouver dans la zone à traiter durant l'épandage de l'herbicide.

Ne pas réintégrer la zone traitée, ni permettre à qui que ce soit d'y revenir durant le délai de sécurité de 12 heures après le traitement.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION

On ne doit jamais employer la culture traitée comme pâturage ni la couper pour le foin; on ne possède pas, à l'heure actuelle, suffisamment de données pour permettre une telle utilisation.

PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

CONSERVER AU-DESSUS DE 5°C POUR PROTÉGER LE PRODUIT CONTRE LE GEL. En cas de gel, le laisser dégeler avant de s'en servir. Si l'on observe des cristaux solides, réchauffer le produit jusqu'à une température supérieure à 15°C en mettant le contenant dans un endroit assez chaud. Secouer ou rouler le contenant de temps en temps pour redissoudre les cristaux solides.

Ne pas utiliser le produit ni l'entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Conserver le produit uniquement dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement le contenant. Après une utilisation partielle, remettre son couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants utilisés pour des produits alimentaires ou des boissons. Ne pas contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux par l'entreposage ou l'élimination.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur des eaux de surface ou des terres humides. Ne pas l'utiliser sur des endroits où un ruissellement est probable. Ne pas contaminer aucune masse d'eau par un épandage direct, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets. Ne pas le pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent une dérive hors de la zone traitée. Le contact des feuilles avec le produit pulvérisé ou ses vapeurs peut causer un blanchissement ou un jaunissement des feuilles de plantes vulnérables. Ces symptômes sont habituellement temporaires, mais ils pourraient persister chez certaines espèces végétales.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE

- NE PAS effectuer plus d'un traitement par saison.
- NE PAS l'utiliser durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE — Employer uniquement un équipement terrestre.
- L'herbicide COMMAND 360 ME doit être employé conformément au mode d'emploi stipulé sur cette étiquette.
- Si l'herbicide COMMAND 360 ME n'est pas appliqué correctement, cela pourrait entraîner son déplacement hors de la zone visée.

- Voici les plantes dont les feuilles pourraient être endommagées par l'herbicide COMMAND 360 ME :

Arbres : Arbres fruitiers, cerisiers (à fruits, tardifs, de Pennsylvanie, de Virginie)*, peupliers*, saules*, frênes, érables, tilleuls d'Amérique, noyers, ormes, arbres d'ornement, caryers et épinettes

Légumes et fleurs : Toutes les espèces

Cultures céréalières : Blé, avoine, orge, blé d'hiver, seigle et triticale

Cultures fourragères : Luzerne

Arbustes et plantes sarmenteuses : Arbustes d'ornement, framboisiers*, vignes*, rosiers* et fraisiers.

* Espèces extrêmement sensibles

Un mouvement hors cible de l'herbicide COMMAND 360 ME peut se produire, soit directement à cause d'une dérive de la pulvérisation au moment de l'épandage ou bien par la volatilisation du produit appliqué suivie d'une dérive de ses vapeurs. **IL FAUT ÉVITER TOUTE DÉRIVE HORS CIBLE DE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME AFIN DE PRÉVENIR L'ENDOMMAGEMENT DES FEUILLES DE LA VÉGÉTATION VOISINE.**

MESURES À PRENDRE POUR ATTÉNUER LA DÉRIVE DE LA PULVÉRISATION

La dérive de la pulvérisation est affectée par de nombreux facteurs, y compris la vitesse du vent, la pression de pulvérisation, la grosseur des particules, le type de buse et la hauteur de la rampe de pulvérisation. Pour minimiser les risques posés par la migration de la pulvérisation en dehors du lieu visé :

- Utiliser une pression de pulvérisation réduite — **Elle ne devrait pas dépasser 207 kPa.**
- Choisir un volume et une pression de fonctionnement qui permettent d'obtenir des gouttelettes de grosse taille ou plus. **Considérer l'emploi de buses à faible dérive.**
- Ne pas utiliser l'herbicide durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales ou à une vitesse dépassant 16 km/heure.
- Réduire au minimum la hauteur de la rampe de pulvérisation, mais tout en maintenant un arrosage uniforme.
- Pulvériser durant les périodes les plus calmes de la journée (par exemple, tôt le matin ou tard dans l'après-midi).
- Ne pas pulvériser durant une inversion de température. (Voir le paragraphe intitulé "INVERSION DE TEMPÉRATURE").

ZONES TAMPONS

Pour prévenir ou atténuer le déplacement hors site de la pulvérisation, respecter les zones tampons stipulées au paragraphe intitulé "ATTÉNUATION DE LA DÉRIVE DES VAPEURS". Lorsqu'on se sert d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (c'est-à-dire la plus restrictive) indiquée pour les produits mélangés.

INVERSIONS DE TEMPÉRATURE

Le risque de dérive est élevé durant une inversion de température. Les inversions de température diminuent le mélange vertical de l'air et les petites gouttelettes en suspension demeurent alors près du sol, puis elles se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de température sont caractérisées par une hausse de température selon l'altitude. Elles se produisent souvent pendant les nuits à faible nébulosité, alors

qu'il n'y a pas ou presque pas de vent. Leur présence peut être indiquée par un brouillard au sol et ces inversions sont caractérisées par un déplacement latéral de couches de fumée dans un nuage concentré. **On devrait éviter d'utiliser ce produit pendant les inversions de température, car un mélange vertical insuffisant de l'air pourrait provoquer le mouvement hors cible de l'herbicide COMMAND 360 ME.**

ATTÉNUATION DE LA DÉRIVE DES VAPEURS

L'herbicide COMMAND 360 ME se volatilise à partir du sol. Pour minimiser le risque de déplacement de ses vapeurs en dehors de l'endroit traité :

- Ne pas pulvériser l'herbicide COMMAND 360 ME lorsque la température est supérieure à 25°C.
- **NE PAS UTILISER L'HERBICIDE COMMAND 360 ME À MOINS DE 90 MÈTRES DE PLANTES VULNÉRABLES OU D'HABITATS TERRESTRES SENSIBLES.**
- **NE PAS UTILISER L'HERBICIDE COMMAND 360 ME À MOINS DE 370 MÈTRES DES LIEUX SUIVANTS :**
 - Zones résidentielles de villes ou de lotissements
 - Zones de production établie pour des légumes
 - Vergers, pépinières commerciales et serres

PRÉCAUTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES

N.B. : Lorsqu'on emploie l'herbicide COMMAND 360 ME avec un autre herbicide homologué, il faut toujours se référer aux restrictions et aux précautions relatives à la rotation des cultures stipulées sur l'étiquette du produit d'association.

Dans certaines conditions, un blanchissement ou un jaunissement temporaire des feuilles peut survenir sur les cultures approuvées pour la rotation si le sol contient des résidus indésirables de l'herbicide COMMAND 360 ME.

Dans des conditions anormales, les cultures ultérieures de rotation pourraient être endommagées. Les facteurs suivants peuvent accroître le risque d'endommagement des cultures subséquentes :

1. L'emploi de doses supérieures à celles qui sont recommandées sur l'étiquette.
2. Une application excessive résultant de l'utilisation de buses usées, du trop grand chevauchement de la pulvérisation, de la non-fermeture des rampes d'arrosage dans les virages (à l'extrémité des rangs) ou de l'arrêt du pulvérisateur.
3. Un sol dont le pH est inférieur ou égal à 5,9.
4. Une sécheresse extrême dans les quatre mois qui suivent l'épandage de l'herbicide.
5. Le choix de certains hybrides pour la rotation.

Des conseils additionnels pour prévenir des dommages aux cultures de rotation pourraient être fournis par l'intermédiaire de bulletins d'information pour certaines régions où ce danger s'avère beaucoup plus élevé à cause d'une très grande sécheresse.

Délai de replantage	Cultures en rotation
Printemps suivant	Soja, haricots (blancs, communs ou mange-tout), maïs (de grande culture ou sucré), pois, poivrons (transplantés ou en mottes), brocolis (transplantés ou en mottes), concombres, citrouilles, courges, pommes de terre, canola de printemps
16 mois	Toutes les autres cultures

Dans des conditions normales, l'herbicide COMMAND 360 ME ne nuira pas aux autres cultures approuvées pour la rotation. Le compactage, un travail inégal du sol, une maladie des semis, le temps froid, une plantation trop profonde, une humidité excessive ou la sécheresse pourraient affaiblir les jeunes plants et accroître le risque d'endommagement causé par l'herbicide COMMAND 360 ME, ce qui aurait pour effet de retarder la croissance de la culture ou d'en diminuer le rendement. En cas de sécheresse durant l'année qui précède l'ensemencement des cultures en rotation, il se pourrait que le niveau de l'herbicide COMMAND 360 ME dans le sol soit plus élevé. Pour diminuer le risque d'endommagement des cultures ultérieures, on doit adopter des bonnes pratiques agronomiques.

Utiliser un pulvérisateur bien entretenu et correctement réglé pour appliquer l'herbicide COMMAND 360 ME aux doses recommandées et avec les quantités d'eau prévues. Ne pas dépasser les doses recommandées sur

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'inobservation des conseils qui suivent pourrait entraîner l'endommagement d'arbres ou de plantes vulnérables. Ne pas stationner, vidanger ni rincer l'équipement sur ou à proximité des arbres ou d'autres plantes sensibles. Pour le rinçage et le nettoyage de l'équipement, éviter les endroits sous lesquels pourraient se prolonger les racines de plantes désirables. Ne pas rincer ou nettoyer l'équipement dans des endroits où l'herbicide pourrait se déplacer et entrer en contact avec des racines de plantes. Ne pas contaminer aucune masse d'eau. Rincer le réservoir du pulvérisateur et le remplir d'eau, en ajoutant un détergent de gros travaux. Recycler ce mélange dans l'équipement pendant cinq (5) minutes et tout pulvériser. Répéter cette opération à deux reprises. Remplir le réservoir d'eau propre, recycler pendant cinq (5) minutes et tout pulvériser. Nettoyer parfaitement la pompe et les buses de pulvérisation.

1. Vidanger la solution de pulvérisation qui pourrait rester dans le réservoir, la pompe, les boyaux et la rampe d'arrosage, puis l'éliminer d'une manière approuvée.
2. Pour nettoyer le réservoir du pulvérisateur et les raccords :
 - Arroser à fond les parois intérieures du réservoir avec une quantité d'eau égale à un huitième (1/8) de la contenance totale de ce réservoir, puis faire fonctionner la pompe pour que cette solution circule à travers le système du pulvérisateur pendant 15 minutes.
 - Bien laver les surfaces extérieures de l'équipement.
 - Enlever la pastille et le tamis de la buse d'extrémité de chaque rampe d'arrosage et permettre à plusieurs gallons de solution de rinçage de purger la rampe d'un bout à l'autre (et recueillir en même temps l'eau du rinçage).
3. Vidanger complètement le reste de la solution de rinçage qui pourrait se trouver dans le réservoir, la pompe et les boyaux. Combiner avec l'eau de rinçage provenant de la rampe d'arrosage et éliminer d'une manière approuvée toutes les rinçures provenant du rinçage initial.
 - Lorsqu'on passe d'une dilution à l'eau à un traitement qui exige de l'huile agricole ou un engrais liquide comme diluant, on devrait purger le réservoir, la pompe, les boyaux et la rampe d'arrosage avec une petite quantité d'huile agricole ou d'engrais liquide avant de se servir à nouveau de l'équipement. Éliminer les rinçures d'huile agricole ou d'engrais liquide d'une manière approuvée.
4. Enlever les pastilles et les tamis des autres buses, ainsi que le filtre en ligne, pour les laver dans un seau d'eau savonneuse relativement chaude. Ensuite, rincer à fond et remettre en place.
5. Arroser une deuxième fois les parois intérieures du réservoir du pulvérisateur et faire circuler cette solution en procédant de la même façon qu'au numéro 2 ci-dessus.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LE MÉLANGE

Il faut être très prudent lorsqu'on mélange l'herbicide COMMAND 360 ME. Éviter de le mélanger dans un endroit à proximité de plantes désirables.

Command 360 ME seul : Mélanger l'herbicide COMMAND 360 ME avec de l'eau ou un engrais liquide de la manière suivante : Remplir la moitié jusqu'aux trois quarts du réservoir avec de l'eau ou un engrais liquide, ajouter la quantité appropriée de COMMAND 360 ME, puis finir de remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau ou l'engrais liquide. Durant le mélange et l'épandage, l'agitation dans le réservoir doit être suffisante pour y maintenir une bouillie de pulvérisation uniforme.

Mélanges en cuve : Remplir un quart à un tiers du réservoir du pulvérisateur avec de l'eau. Alors que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients dans l'ordre suivant : les produits secs (par ex., les poudres mouillables et les pâtes granulées) d'abord, les suspensions liquides (par ex., les pâtes fluides) ensuite, puis les liquides (par ex., les concentrés émulsionnables). Mélanger parfaitement et remplir le réservoir jusqu'à la moitié en continuant l'agitation. Ajouter l'herbicide COMMAND 360 ME dans le réservoir sans cesser d'agiter le contenu. Finir de remplir le réservoir avec de l'eau. Si l'on recommande l'emploi d'un surfactant, le verser en dernier dans le réservoir du pulvérisateur. Maintenir l'agitation durant le remplissage, le mélange et l'épandage. Quand on se sert d'un agent réducteur de dérive, suivre les instructions spécifiques de son étiquette pour déterminer à quel moment on doit le verser dans le réservoir du pulvérisateur.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉPANDAGE

Épandage terrestre seulement

Employer un pulvérisateur bien entretenu et correctement réglé pour appliquer l'herbicide COMMAND 360 ME aux doses recommandées avec les quantités d'eau prévues. Pulvériser l'herbicide COMMAND 360 ME avec un équipement terrestre en utilisant une quantité de bouillie finie de 95 à 375 L d'eau par hectare. Une pulvérisation à grosses gouttelettes aura moins tendance à dériver en dehors de la zone visée qu'une pulvérisation à gouttelettes fines. Voir les sections intitulées "PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LA DÉRIVE" et "MESURES À PRENDRE POUR ATTÉNUER LA DÉRIVE DE LA PULVÉRISATION" pour obtenir des recommandations spécifiques sur la façon de réduire la dérive de la pulvérisation. Ne pas dépasser les doses recommandées sur l'étiquette. Éviter le chevauchement de l'épandage et les situations pouvant entraîner une application excessive, car le résultat pourrait alors être des dommages à la culture actuelle et/ou à la culture subséquente de rotation.

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être employé comme traitement de prélevée appliqué à la surface du sol, à partir de 30 jours avant les semis jusqu'avant la levée de la culture. Si l'état du champ exige une préparation additionnelle du lit de semence, l'emploi d'un équipement qui n'enfoncera pas l'herbicide à plus de cinq (5) cm de profondeur est acceptable.

RESTRICTIONS

Ne pas permettre au bétail de paître sur les sarments de soja traités et ne jamais donner les sarments traités ou les déchets de sarments comme nourriture au bétail.

Épandage en bandes — Calculer les doses et les volumes de bouillie requis en se servant des formules ci-dessous :

$$\frac{\text{Largeur de la bande en centimètres}}{\text{Écartement des rangs en centimètres}} \times \text{Dose à la volée par hectare} = \text{Dose en bandes par hectare}$$

$$\frac{\text{Largeur de la bande en centimètres}}{\text{Écartement des rangs en centimètres}} \times \text{Volume à la volée par hectare} = \text{Volume en bandes par hectare}$$

Travail du sol après les semis

S'il s'avère nécessaire de travailler le sol à cause de l'encroûtement, du compactage ou de la levée de mauvaises herbes, un sol traité avec l'herbicide COMMAND 360 ME peut être gratté (jusqu'à une profondeur maximale de 5 cm) ou bien hersé avec une houe roulante à pointes, sans diminuer l'action de suppression des mauvaises herbes de l'herbicide COMMAND 360 ME. Éviter tout travail du sol en profondeur, car il pourrait ramener de la terre non traitée en surface et réduire ainsi la suppression des mauvaises herbes.

SOJA

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

On a constaté que les variétés de soja à natto pouvaient être endommagées par l'herbicide COMMAND 360 ME. Par conséquent, elles ne sont pas recommandées pour des sols traités avec l'herbicide COMMAND 360 ME. Consulter le fournisseur de semences et/ou la société FMC pour connaître le degré de tolérance des nouvelles variétés (particulièrement les cultivars à vocation spécifique) à l'herbicide COMMAND 360 ME.

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé comme traitement radiculaire (appliqué sur le sol) de prélevée, afin de supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) dans le soja.

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être mélangé en cuve avec d'autres herbicides de prélevée pour le soja, afin d'élargir le spectre de suppression des mauvaises herbes en comparaison de l'action de chaque produit utilisé seul. Quand on prépare un mélange en cuve, il faut se conformer à toutes les précautions, instructions et directives de rotation des cultures indiquées sur l'étiquette de chaque produit, y compris toutes les références à un effet résiduel possible, sans oublier les restrictions et les avertissements concernant les dommages possibles aux cultures.

INSTRUCTIONS DE REPLANTAGE

Si l'ensemencement initial ne produit pas un bon peuplement de jeunes plants, le soja peut être replanté dans les champs traités avec l'herbicide COMMAND 360 ME seul (ou avec un mélange en cuve recommandé). Ne pas retraiter le champ avec une deuxième application de COMMAND 360 ME. Lorsqu'on prépare un mélange avec un autre produit homologué, consulter sur son étiquette les instructions relatives au réensemencement du soja. Avant de réensemencer un champ, vérifier le délai de replantage à respecter pour la culture désirée, en consultant les directives de rotation fournies sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps.

Mauvaises herbes à feuilles larges

Abutilon
Chénopode blanc *
Renouée persicaire (renouée)
Morelle noire de l'Est

Mauvaises herbes graminées

Pied-de-coq
Sétaire verte
Sétaire glauque †

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

Amarante à racine rouge, petite herbe à poux

* Incluant les biotypes qui tolèrent la triazine.

** La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

† Mauvaise herbe supprimée uniquement avec des doses de 2,35 L de COMMAND 360 ME quand il n'y a pas de mélange en cuve.

VOIR LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION DE MÉLANGES EN CUVE POUR SAVOIR QUELLES AUTRES MAUVAISES HERBES SONT SUPPRIMÉES.

DOSES DE COMMAND 360 ME POUR UTILISATION DANS LE SOJA

Effectuer le traitement entre l'ensemencement et la levée du soja. Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME ni les mélanges en cuve avec COMMAND 360 ME.

Traitement de prélevée

TEXTURE DU SOL*

	LÉGER	MOYEN	LOURD
COMMAND 360 ME	1,55 L/ha	1,95 L/ha	2,35 L/ha

*Sol léger : sable, loam sableux, sable loameux

Sol moyen : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux

Sol lourd : argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile

COMMAND® 360 ME APPLIQUÉ EN COMBINAISONS POUR LE SOJA

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être mélangé en cuve avec les herbicides suivants pour élargir son spectre de suppression des mauvaises herbes. Quand on utilise des mélanges de COMMAND 360 ME avec d'autres herbicides, il faut respecter toutes les précautions et limitations indiquées sur l'étiquette de chaque produit. Ne pas incorporer les mélanges en cuve de COMMAND 360 ME et d'autres produits. Lorsqu'on utilise des mélanges en cuve, il faut respecter toutes les précautions d'épandage, directives de rotation et instructions de replantage qui apparaissent sur les étiquettes des produits d'association.

MÉLANGE EN CUVE

Lorsqu'on emploie un produit d'association, suivre toutes les instructions, les précautions, ainsi que les restrictions quant aux variétés et aux cultures subséquentes, stipulées sur les étiquettes des deux produits.

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être mélangé en cuve pour profiter d'un plus grand spectre de suppression des mauvaises herbes et pour améliorer la suppression des mauvaises herbes indiquées. Pour les préparations sèches, les tamis des buses, les filtres ou les tamis des circuits devraient être à 50 mailles ou plus grossiers.

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié plein d'eau. Le système d'agitation étant en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients dans l'ordre suivant :

Les formulations sèches incluant celles qui sont dans des emballages hydrosolubles (comme les poudres mouillables et les pâtes granulées) d'abord, puis les suspensions liquides (comme les pâtes fluides).

Mélanger parfaitement et remplir le réservoir aux trois quarts, tout en continuant l'agitation. Ajouter l'herbicide COMMAND 360 ME et les autres concentrés émulsionnables. Acheter de remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau. Maintenir une agitation ininterrompue durant le remplissage, le mélange et l'épandage. Appliquer les mélanges en cuve sur la surface du sol après l'ensemencement, mais avant la levée des plants de soja.

Remarques :

Doses de produit par hectare

Les adjectifs "léger", "moyen" et "lourd" caractérisent la texture du sol.

Sol léger = sable, loam sableux, sable loameux

Sol moyen = loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux

Sol lourd = argile limoneuse, loam argileux, argile limoneuse, argile

EN PRÉLEVÉE SEULEMENT (travail du sol classique, travail réduit et semis direct)

1. MÉLANGE EN CUVE avec COMMAND 360 ME plus SENCOR 500 F ou SENCOR 75 DF ou LEXONE 75 DF

<u>Dose par hectare :</u>	<u>Sol léger</u>	<u>Sol moyen</u>	<u>Sol lourd</u>
COMMAND 360 ME	1,55 L	1,95 L	2,35 L
SENCOR 500 F	560 mL	800 mL	800 mL
ou SENCOR 75 DF	375 g	530 g	530 g
ou LEXONE 75 DF	375 g	530 g	530 g

Espèces supprimées — Les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de COMMAND 360 ME plus l'amarante à racine rouge et la petite herbe à poux.

Précautions :

Ne pas appliquer sur un sol léger contenant moins de 2 % de matière organique.

Ne pas utiliser lorsqu'on plante des variétés de soja sensibles à la métribuzine.

Une activité accrue de la métribuzine (des dommages à la culture) est possible sur un sol à pH élevé et/ou sur un sol contenant des résidus d'atrazine.

Sur un sol variable comprenant des zones sableuses légères, la culture pourrait être endommagée dans ces zones sableuses si la dose employée est celle qu'on recommande pour les types de sols plus lourds dans le champ.

2. MÉLANGE EN CUVE avec COMMAND 360 ME plus LINURON 480 ou LOROX 50 DF

<u>Dose per hectare :</u>	<u>Sol léger</u>	<u>Sol moyen</u>	<u>Sol lourd</u>
COMMAND 360 ME	1,55 L	1,95 L	2,35 L
LINURON 480	1,9 L	2,25 L	2,25 L
ou LOROX 50 DF	1,8 kg	2,2 kg	2,2 kg

Espèces supprimées — Les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de COMMAND 360 ME plus l'amarante à racine rouge et la petite herbe à poux.

Précautions :

Employer la plus basse dose recommandée de LINURON 480 ou de LOROX 50 DF sur un sol pâle à teneur modérée en matière organique (2 à 5 %).

Ne pas employer l'herbicide LINURON 480 ou LOROX 50 DF sur un sol à texture grossière à faible teneur en matière organique, car la culture pourrait alors être endommagée.

3. MÉLANGE EN CUVE avec COMMAND 360 ME plus PURSUIT 240

<u>Dose per hectare :</u>	<u>Sol léger</u>	<u>Sol moyen</u>	<u>Sol lourd</u>
COMMAND 360 ME	1,55 L	1,95 L	2,35 L
PURSUIT 240	312 mL	312 mL	312 mL

Espèces supprimées — Les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de COMMAND 360 ME plus l'amarante à racine rouge, la petite herbe à poux, le panic capillaire, la moutarde sauvage et le millet commun (répression)

4. MÉLANGE EN CUVE avec COMMAND 360 ME plus DUAL II MAGNUM

<u>Dose per hectare :</u>	<u>Sol léger</u>	<u>Sol moyen</u>	<u>Sol lourd</u>
COMMAND 360 ME	1,55 L	1,95 L	2,35 L
DUAL II MAGNUM	1,75 L	1,75 L	1,75 L

Espèces supprimées — Les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de COMMAND 360 ME plus l'amarante à racine rouge, la sétaire géante et le panic capillaire.

ÉPANDAGE DE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME SUIVI DE TRAITEMENTS DE POSTLEVÉE

Les herbicides de postlevée approuvés pour le soja peuvent être utilisés à la suite de traitements avec COMMAND 360 ME seul ou en mélange en cuve, pour supprimer les mauvaises herbes levées qui sont mentionnées sur les étiquettes de ces herbicides de postlevée. Lire attentivement et respecter les précautions, le mode d'emploi, les doses suggérées pour l'épandage et tous les autres renseignements qui apparaissent sur les étiquettes de ces autres produits.

CONCOMBRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé en traitement de prélevée avant la levée des mauvaises herbes ou des cultures sur des plants de concombres de plein champ.

Ne faire qu'une seule application d'herbicide dans au moins 95 à 375 L d'eau par hectare aux doses indiquées dans la section concernant les doses de COMMAND 360 ME pour usage sur le concombre. Appliquer en traitement de prélevée après le semis, mais avant la levée de la culture.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps.

Dicotylédones

abutilon

chénopode blanc*

* Y compris les biotypes qui tolèrent le triazine.

Monocotylédones

Échinochloa pied-de-coq

DOSES DE COMMAND 360 ME POUR USAGE SUR LE CONCOMBRE

Appliquer à la volée à raison de 0,78 à 1,17 L/ha. Utiliser la dose minimale indiquée dans les sols à texture grossière* et la dose maximale indiquée dans les sols fins*.

*Sols à texture grossière (légers) : loam sableux

Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux

*Sols fins (lourds) : limon argileux fin, loam argileux, argile limoneuse, argile

Remarque :

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité.

Ne pas faire plus d'une application par saison.

Traiter après le semis mais avant la levée des concombres

Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte des concombres.

Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME.

Ne pas appliquer sur un sol sableux.

MELONS : MELONS BRODÉS ET MELONS D'EAU

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé en traitement de prélevée avant la levée des mauvaises herbes ou des cultures sur des plants de melons (melons brodés et melons d'eau).

Ne faire qu'une seule application d'herbicide dans au moins 95 à 375 L d'eau par hectare aux doses indiquées dans la section concernant les doses de COMMAND 360 ME pour usage sur les melons. Appliquer en traitement de prélevée après le semis mais avant la levée de la culture.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps.

Dicotylédones

abutilon
chénopode blanc*

Monocotylédones

Échinochloa pied-de-coq

* Y compris les biotypes qui tolèrent le triazine.

DOSES DE COMMAND 360 ME POUR USAGE SUR LES MELONS

Appliquer à la volée à raison de 0,78 L/ha pour la répression de l'échinochloa pied-de-coq, de l'abutilon et du chénopode blanc dans les melons brodés et les melons d'eau sur tous les types de sols.

Remarques :

COMMAND 360 ME peut occasionner des dommages inacceptables aux melons brodés et aux melons d'eau, pouvant entraîner une perte de rendement. Consulter le fournisseur de semences ou un spécialiste local en cultures agricoles pour de l'information sur la tolérance à COMMAND 360 ME du melon brodé et du melon d'eau.

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité.

Ne pas faire plus d'une application par saison.

Traiter après le semis mais avant la levée des melons.

Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte des melons.

Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME.

Ne pas appliquer sur un sol sableux.

COURGES ET CITROUILLES DE TRANSFORMATION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé en traitement de prélevée avant la levée des mauvaises herbes ou des cultures sur des plants de courges et citrouilles de transformation.

Ne faire qu'une seule application d'herbicide dans au moins 95 à 375 L d'eau par hectare aux doses indiquées dans la section concernant les doses de COMMAND 360 ME pour usage dans les courges et citrouilles de transformation. Appliquer en traitement de prélevée après le semis mais avant la levée de la culture ou le repiquage.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps.

Dicotylédones

abutilon
chénopode blanc*

Monocotylédones

Échinochloa pied-de-coq

* Y compris les biotypes qui tolèrent le triazine.

DOSES DE COMMAND 360 ME POUR USAGE DANS LES COURGES ET CITROUILLES DE TRANSFORMATION

Appliquer à la volée à raison de 0,78 à 1,17 L/ha. Utiliser la dose minimale indiquée dans les sols à texture grossière* et la dose maximale indiquée dans les sols fins*.

*Sols à texture grossière (légers) : loam sableux

Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux

*Sols fins (lourds) : limon argileux fin, loam argileux, argile limoneuse, argile

Remarque :

Un blanchissement ou un jaunissement temporaire de la culture peut se produire lors de la levée des plantes du sol traité.

Ne pas faire plus d'une application par saison.

Traiter après le semis mais avant la levée des courges et citrouilles de transformation.

Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte des citrouilles et des courges de transformation.

Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME.

Ne pas appliquer sur un sol sableux.

Ne pas employer sur les citrouilles de l'Halloween.

Ne pas employer sur les variétés ou cultivars suivants car le traitement pourrait entraîner un blanchissement inacceptable des fruits : NK530, NK580, Turks Turban, Golden Delicious, tous les types Banana, ainsi que tous les autres types Cucurbita maxima ayant un coloris rose ou orange brûlé au moment de la cueillette.

PATATES DOUCES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide COMMAND 360 ME peut être utilisé comme traitement de post-transplantation appliqué sur le sol dans les patates douces, avant la levée des mauvaises herbes, afin de supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones).

Ne faire qu'une seule application d'herbicide avec un minimum de 95 litres d'eau par hectare aux doses indiquées dans la section ci-dessous intitulée "DOSES DE L'HERBICIDE COMMAND 360 ME POUR UTILISATION DANS LES PATATES DOUCES". Appliquer en surface une seule fois après la transplantation sur la culture et avant la levée des mauvaises herbes, en utilisant une dose maximale de 1,55 L/ha.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Même si des espèces de mauvaises herbes vulnérables sortent de terre, elles sont dépourvues de pigmentation et meurent en peu de temps.

Mauvaises herbes à feuilles larges

Abutilon

Chénopode blanc*

Renouée persicaire (renouée)

Morelle noire de l'Est

Mauvaises herbes graminées

Pied-de-coq

Sétaire verte

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

Amarante à racine rouge

Petite herbe à poux

Sétaire glauque

* Incluant les biotypes qui tolèrent la triazine.

** La répression est une diminution visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de la population et/ou de la vigueur) en comparaison d'une zone non traitée. La compétition offerte par des mauvaises herbes mentionnées comme étant réprimées variera selon des facteurs comme la compétition de la culture elle-même, le biotype des mauvaises herbes, la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment de la levée des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

DOSES DE COMMAND 360 ME POUR UTILISATION DANS LES PATATES DOUCES

Pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones), appliquer à la volée à raison de 1,55 L/ha.

Traitement de prélevée TEXTURE DU SOL*

LÉGER

COMMAND 360 ME

1,55 L/ha

*Sols à gros grains (légers) : loam sableux

Remarques :

Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison.

Appliquer sur les patates douces après la transplantation.

Ne pas appliquer moins de 95 jours avant la récolte des patates douces.

Ne pas incorporer l'herbicide COMMAND 360 ME.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide COMMAND 360 ME, herbicide du groupe 13.

Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide COMMAND 360 ME et à d'autres herbicides du groupe 13. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner COMMAND 360 ME ou les herbicides du même groupe 13 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser des herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au 1-888-593-6224 ou à www.cropsolutions.fmc.com.

COMMAND et **FMC** — Marques de commerce de FMC Corporation

DUAL II MAGNUM — Marque de commerce de Syngenta Group Company

LEXONE et LOROX — Marques de commerce d'E.I. du Pont de Nemours and Co., Inc.

SENCOR — Marque de commerce de Bayer AG, Allemagne

PURSUIT — Marque de commerce de BASF

©2009 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.